YERRES

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Préfecture
le 24/4/08 et de la publication
le 5/5/08
Le Maire

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

HÔTEL DE VILLE

*Secrétariat Général*
*N° tél. : 01.69.49.76.74*
*N/Réf. : NDA/MR/NLB*

**ARRETE N°2008/194**
**(Série A)**

**OBJET** : Mise à disposition du 58ème numéro du recueil des actes administratifs de la commune d'Yerres

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2121-24, L 2122-29,

VU le Code des Communes, et notamment l'article R 121-10-1,

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république, et notamment son article 18,

VU le décret n°93-1121 du 20 septembre 1993 relatif au recueil des actes administratifs des collectivités territoriales,

**ARRETE**

**Article 1er** : Le 58ème numéro du recueil des actes administratifs (1er trimestre 2008) de la commune d'Yerres est mis à la disposition du public aux services administratifs de la mairie et de la mairie annexe.

**Article 2** : Ce recueil est consultable sur place gratuitement. Il peut également être acheté (aux tarifs en vigueur : au numéro ou par abonnement).

Yerres, le 23 avril 2008

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98